



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-10669>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-10669**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Ville de Toulon

**Type de Numéro national d'identification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21830137200015

**Ville** : Toulon

**Code postal** : 83056

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 83

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Prestations de maintenance des écrans géants du stade Mayol

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 50343000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Le marché a pour objet la réalisation de prestations de maintenance préventive et corrective des écrans géants et de l'afficheur de score du stade Félix Mayol

**Critères d'attribution** : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots** :

Nombre d'offres reçues : 1 Date d'attribution : 28/01/25 Marché n° : 2025r1007 Sas Videlio, Zi des Paluds, 13400 Aubagne Montant Ht : 67 450,00 Euros Sous-traitance : non. Renseignements complémentaires : Le montant Ht correspond au montant de la Dpgf (67450 euro(s) Ht) Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément aux articles L.2122-1 et R2122-3 du Code de la Commande Publique. La désignation d'une autre société pour effectuer la maintenance des écrans entraînerait une gestion complexe de la mise en jeu des garanties et de la définition des limites d'intervention qui entraînerait un surcoût de gestion pour la collectivité. Le dossier est

consultable selon les modalités de l'arrêt Tarn et Garonne (Ce Ass 4/4/2014 no358994). Marché signé le 28/01/2025 et notifié le 28/01/2025. Données essentielles Disponibles sur la plateforme Aws [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info) et exportées vers le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr)

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 29/01/2025**